



**FRANCK MONTAUGÉ**

*SÉNATEUR DU GERS*

Mardi 4 juin 2019

## Communiqué de presse

### Déserts médicaux: le traitement du Sénat

Dans le cadre de la discussion de la loi dite d'Organisation du système de santé, le sénat a adopté lundi soir un amendement issu du travail commun des groupes Socialiste et républicain, LR et Les Indépendants, qui visent à apporter des réponses concrètes et rapides aux territoires en déficit de médecins généralistes ou de certaines spécialités.

Le dispositif adopté par 311 voix POUR et 16 voix CONTRE, prévoit que **« pour les étudiants de troisième cycle des études de médecine générale et d'autres spécialités définies par décret, la dernière année du troisième cycle est une année de pratique ambulatoire en autonomie, en priorité dans les zones déficitaires (définies au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique) et avec l'avis conforme du conseil départemental de l'ordre des médecins et de l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux ».**

Si le Gouvernement ne les supprime pas dans la suite du débat parlementaire à l'Assemblée nationale, ces mesures répondront, sans attendre dans 10 ans les hypothétiques effets de la fin du numerus clausus, aux attentes de nombreux Français et de leurs élus locaux qui ont déjà beaucoup œuvré pour l'accueil de médecins, notamment par la construction de maisons de santé.

*Cliquez [ici](#) pour lire le texte de l'amendement*

*Cliquez [ici](#) pour visionner l'explication de vote de Franck Montaugé*

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.  
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.  
Email: [franck.montauge@gmail.com](mailto:franck.montauge@gmail.com)

*Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site [www.franckmontauge.fr](http://www.franckmontauge.fr)*